

UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT

POUR NOS PARKINGS

Le retour des horodateurs, POURQUOI ?

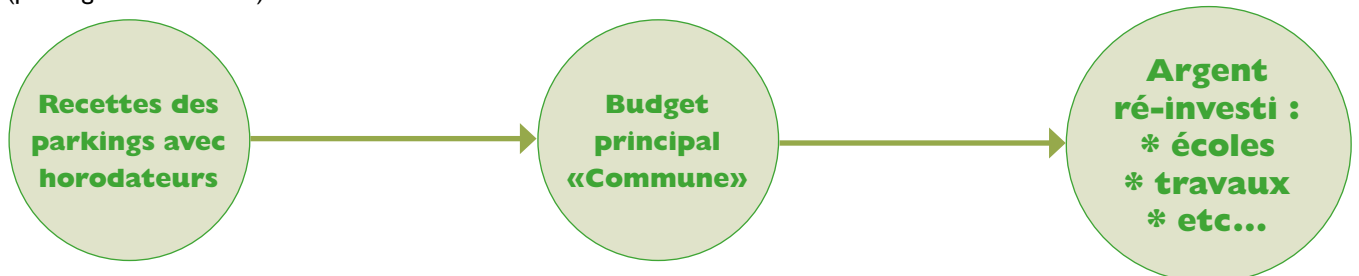
Les caisses automatiques et les barrières des parkings Neruda et Les Romarins ont été enlevées pour laisser place à des horodateurs. S'il possède des barrières, un parking est considéré comme un service public industriel et commercial. Il a alors obligation de faire l'objet d'un budget annexe séparé du budget principal.

Les recettes des parkings ne peuvent donc financer que les dépenses en lien avec les parkings.

Les autres actions et projets communaux n'en profitent pas.



A l'inverse, un parking avec des horodateurs est considéré comme un service public administratif. Cette différence juridique permet cette fois d'intégrer les recettes des parkings dans le budget principal de la commune. C'est pour cette raison que la Municipalité et la Communauté de Communes (parking P+R Chastelas) ont décidé de revenir aux horodateurs.



A partir de cette année les parkings serviront donc pleinement à améliorer le quotidien des Vallonnaises et Vallonnais !



QUEL COÛT ?

55 000 € d'investissement pour 6 horodateurs
+ 12 500 € de frais de fonctionnement
(contre 17 600 € pour les barrières)

QUEL FONCTIONNEMENT ?

Payant de Pâques à Toussaint
du lundi au dimanche
de 10h à 19h sauf les mardis de juillet et d'août de 10h à 23h

Afin de dynamiser le village, la municipalité a décidé de réduire l'amplitude horaire des parkings payants, la faisant passer de 24h / 24h en 2019 à 10h > 19h à partir de 2021.

Pour compenser la perte financière, le tarif a été augmenté de 10 cts le ¼ h (50 cts au lieu de 40 cts) et les 30 min gratuites supprimées.

Le paiement s'effectue sur les horodateurs après enregistrement de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Donc plus besoin de déposer le ticket de stationnement sur le tableau de bord de la voiture.

En saisissant le numéro de la plaque sur l'horodateur, l'enregistrement est immédiat dans nos serveurs.

Ce nouveau système d'horodateur facilitera grandement le travail de la police municipale, qui n'aura plus qu'à scanner les plaques d'immatriculation pour vérifier le paiement. A terme nous espérons pouvoir mutualiser ces tâches avec la Communauté de Communes.

UN ABONNEMENT POUR LES VALLONNAIS(E)S

Pour qui ?

- Résidant(e) et/ou propriétaire Vallonnais(e)
- Professionnel(le) installé(e) à Vallon Pont d'Arc à l'année
- Salarié(e) Vallonnais(e) à l'année

Combien ?

5 € par an par véhicule
(valable au Parking Neruda et au Parking Les Romarins)

Comment ?

- Dossier de demande téléchargeable sur le site internet de la commune ou à retirer directement en Mairie
- Remplir les documents et les ramener au secrétariat avec les justificatifs nécessaires (possibilité de les renvoyer par mail à : communication@mairie-vallon.com)

Les pièces nécessaires selon la situation

Pour les résidant(e)s / propriétaires : copie justificatif de domicile (- de 6 mois)
Pour les professionnels (commerçant) : copie bail de location ou titre de propriété

Pour les professionnels (artisan/profession libérale) : copie relevé Kbis
Pour les salariés à l'année : copie contrat d'embauche

Dans tous les cas, copie de la carte grise du véhicule

La participation demandée aux abonné(e)s correspond aux frais de dossier. Elle est payable à l'horodateur à la première utilisation des parkings. Vous paierez donc uniquement lors de votre première utilisation des parkings.